

**RCAM – Surfacturation médicale à Luxembourg :  
le PMO ne répond plus...**

Luxembourg, le 28 mars 2017

Afin d'assurer un suivi de notre [tract du 21 février 2017](#), une note a été adressée le 7 mars dernier (voir plus bas) à Mme Gaffey, Directeur de PMO, relatif à l'augmentation officielle des honoraires médicaux au Luxembourg, hausse associée à la majoration de 15%, qui aboutit concrètement à l'abaissement des pourcentages de remboursement pour les agents affectés au Luxembourg.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg constate qu'aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

Ce que nous croyions être un premier pas vers une égalité de traitement pour le personnel de Luxembourg, suite à la hausse officielle des tarifs médicaux autorisée par les autorités luxembourgeoise le 01/01/2017 et grâce à la fameuse convention Commission/médecins luxembourgeois qui autorise une majoration de 15% des tarifs ci-dessus, il apparait que les affiliés du RCAM ne sont remboursés qu'à 80% des frais exposés pour une simple visite médicale au lieu des 85% prévus par les Dispositions Générales d'Exécution (DGE).

C'est la raison pour laquelle, l'USF-Lux demande la révision immédiate des coefficients d'égalité pour Luxembourg ainsi que, dans ce cadre, une correction rétroactive des frais exposés par le PMO qui sont considérés actuellement, par les bureaux liquidateurs, comme excessifs. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de la situation.

«**Note au PMO**»

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg constate que suite à l'application au 01/01/2017 des nouveaux coefficients d'égalité, l'augmentation des tarifs médicaux agréés par le Caisse Nationale de Santé de Luxembourg (CNS) au 01/01/2017 et l'application d'une majoration de 15% appliquée par les médecins conventionnés avec le RCAM, que certains tarifs sont considérés par le RCAM comme excessifs et ne bénéficient plus du taux de remboursement prévu par les DGE.

Nous vous présentons un exemple:

- Médecins conventionnés à Luxembourg  
Consultation d'un généraliste:  
Tarif C1 de la CNS: 43,70€  
Tarification par un médecin conventionné: 43,70 + 15 % soit 50,255€
- RCAM  
Pos. 500: Consultation visite d'un omnipraticien Tarif de référence (base plafond pour Bruxelles): 35€  
Coefficient d'égalité au 01/01/2017 pour Luxembourg: 1,15  
Plafond de remboursement: 35 x 1,15 = 40,25€  
La DGE prévoit un taux de remboursement à 85% pour la Pos 500 ce qui équivaldrait à: 42,713€  
L'affilié qui se fait soigner à Luxembourg ne sera remboursé que de 40,25€ ce qui correspond à +/-80%

Par cet exemple et sur une prestation médicale commune, il est démontré que les collègues de Luxembourg,, du fait de coefficients d'égalité qui n'ont pas pris en compte la hausse officielle des tarifs médicaux à Luxembourg au 01/01/2017, sont discriminés par rapport au personnel de notre institution se faisant soigner par exemple à Bruxelles.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg vous demande d'ordonner d'urgence une révision des coefficients d'égalité pour le Luxembourg au regard des nouveaux tarifs publiés au 01/01/2017 par la CNS et de corriger les remboursements rétroactivement pour toutes les prestations médicales effectuées après le 01/01/2017 à Luxembourg et déjà remboursées par les bureaux liquidateurs à des taux inférieurs que ceux fixés par la DGE. La révision spécifique des coefficients, prévue par la DGE dans des cas similaires, est faisable endéans les deux ans.

Force est de constater que la convention, qui autorise les praticiens à appliquer une majoration de 15% sur les tarifs de la CNS, pénalise maintenant doublement le personnel de Luxembourg, nous sommes convaincus que vous aurez à cœur de corriger ces irrégularités de toute urgence».



**UNION SYNDICALE FEDERALE  
LUXEMBOURG**

Contact: [REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-Luxembourg.eu](http://www.usf-Luxembourg.eu)

